

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Référendum contre la hausse d'impôt

La Municipalité de Pully prend acte, en application des dispositions de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), de l'aboutissement de la demande de référendum communal contre la hausse d'impôt.

Suite au dépôt des signatures en date du 23 janvier 2020, l'Office de la population a procédé à la vérification des listes et dénombré 2'488 signatures valables sur les 2'864 déposées.

Pour que le référendum aboutisse, le comité devait récolter 1'796 signatures d'électeurs valables.

Dès lors, et dans la mesure où cette demande de référendum remplit les exigences formelles prévues par la loi, une votation populaire va être organisée. La date de ce scrutin sera fixée par la préfecture et les services cantonaux concernés.

Pully, le 30 janvier 2020 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic –
021 721 31 46